

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

ARRÊTÉ DE MADAME LE PRÉSIDENT

N°2025-07/AG

**Délégation de signature à Madame Raphaëlle JULIEN
Cheffe de service Ecomusée de Margeride de Saint-Flour Communauté**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-9 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que la Présidente peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux Responsables de services ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter de ce jour, délégation de signature est donnée à Madame Raphaëlle JULIEN, Cheffe de service Ecomusée de Margeride de Saint-Flour Communauté, pour toutes les opérations suivantes, dans le domaine d'intervention de l'Ecomusée de Margeride :

- Signature de bordereaux de transmission de pièces et documents.

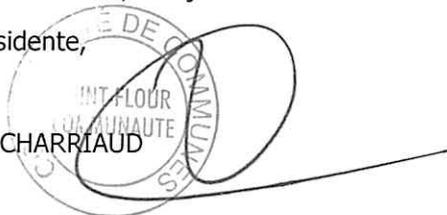
Article 3 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Article 4 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 3 juillet 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 08 JUIL. 2025

Publié sur le site internet le 08 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250703-AR2025-07AG-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025